



CARTE GRISE
DOCUMENTS

REPRISE DE NUMERO D'IMMATRICULATION EN SERIE NORMALE

VEHUCULE PORTANT UNE IMMATRICULATION EN SERIE SPECIALE

- ◆ Carte grise (photocopie lisible et présentation de l'original),
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, du registre de commerce et de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) de l'acquéreur du véhicule,
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, du registre de commerce et de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du cédant du véhicule
- ◆ Certificat de transfert de propriété (Contrat de cession légalisé par l'autorité compétente),
- ◆ Acte de justice au cas où la carte grise ne porte pas le nom du cédant du véhicule,
- ◆ Vignette et certificat de visite technique en cours de validité (photocopie lisible et présentation de l'original) ;
- ◆ Police d'assurance en cours de validité, (**non applicable maintenant**)
- ◆ Extrait de carte grise
- ◆ Autorisation de cession du véhicule (délivrée par le Ministère des Affaires Etrangères)
- ◆ Lettre de dépôt de plaques d'immatriculation (délivrée par le Ministère des Affaires Etrangères)

VEHUCULE PORTANT UNE IMMATRICULATION ADMINISTRATIVE

- ◆ Carte grise (photocopie lisible et présentation de l'original),
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, du registre de commerce et de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) de l'acquéreur du véhicule,

- ◆ Police d'assurance en cours de validité, (**non applicable maintenant**)
- ◆ Extrait de carte grise
- ◆ Certificat de mise à la réforme du véhicule,
- ◆ Décret d'habilitation de la commission de gestion des véhicules administratifs

MODIFICATION DE LA MENTION « usage du véhicule » SUR LA CARTE GRISE

- ◆ Carte grise (photocopie lisible et présentation de l'original),
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule,
- ◆ Vignette et certificat de visite technique en cours de validité (photocopie lisible et présentation de l'original),
- ◆ Police d'assurance en cours de validité. (**non applicable maintenant**)
- ◆ Extrait de carte grise.

CHANGEMENT DE REGION D'IMMATRICULATION

- ◆ Carte grise (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule
- ◆ Certificat de résidence du demandeur dans la nouvelle région d'immatriculation
- ◆ Vignette et certificat de visite technique en cours de validité (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Extrait de carte grise

DUPLICATA DE CARTE GRISE

- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule
- ◆ Certificat de déclaration de perte de la carte grise (perte ou vol), ou carte grise détériorée
- ◆ Vignette et certificat de visite technique en cours de validité (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Extrait de carte grise

OPPOSITION A MUTATION SUR VEHICULE

- ◆ Demande (écrit du demandeur, réquisition, de par la loi, exploit d'huissier) adressée au Directeur Général des Transports Terrestres et de la Circulation
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, photocopie lisible du registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule,
- ◆ Extrait de carte grise.

MAIN LEVEE D'OPPOSITION SUR VEHICULE

- ◆ Demande (écrit du demandeur, réquisition, de par la loi, exploit d'huissier) adressée au Directeur Général des Transports Terrestres et de la Circulation,
- ◆ Carte grise (photocopie lisible et présentation de l'original),
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, photocopie lisible du registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule,
- ◆ Extrait de carte grise.

TRANSFORMATION NOTABLE

- ◆ Procès verbal de réception à titre isolé (RTI)
- ◆ Autorisation de frappe à froid,
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule,
- ◆ Certificat provisoire de visite technique (photocopie lisible et présentation de l'original)

CHANGEMENT DE CARACTERISTIQUES (CHANGEMENT)

- ◆ Carte grise (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule
- ◆ Procès-verbal de Réception à Titre Isolé (RTI)
- ◆ Attestation de transformation indiquant les transformations
- ◆ Vignette et certificat de visite technique en cours de validité (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Accord de la maison de gage du véhicule (si le véhicule est gagé sauf le gage MINICOM)
- ◆ Ticket de pesée à vide si la transformation change le poids à vide
- ◆ Extrait de carte grise

VENTE AUX ENCHERES

- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule
- ◆ Acte de saisie de l'huissier
- ◆ Procès verbal de vente du commissaire-priseur

- ◆ Procès verbal de Réception à Titre Isolé du véhicule
- ◆ Vignette et certificat de visite technique en cours de validité (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Extrait de carte grise
- ◆ Certificat de transfert de propriété (contrat légalisé par l'autorité compétente)

CHANGEMENT A LA NOUVELLE PRESENTATION

- ◆ Carte grise originale ou certificat de déclaration de perte (perte ou vol de la carte grise originale)
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule
- ◆ Vignette et certificat de visite technique en cours de validité (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Extrait de carte grise

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE (MUTATION)

- ◆ Carte grise (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule
- ◆ Certificat de transfert de propriété (Contrat de cession légalisé par l'autorité compétente)
- ◆ Un acte de justice au cas où la carte grise ne porte pas le nom du cédant.
- ◆ Vignette et certificat de visite technique en cours de validité (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Extrait de carte grise

INSCRIPTION DE GAGE

- ◆ Carte grise (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule
- ◆ Vignette et certificat de visite technique en cours de validité (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Bon d'inscription de gage délivré par la maison de crédit
- ◆ Extrait de carte grise

LEVEE DE GAGE

- ◆ Carte grise originale ou certificat de déclaration de perte (perte ou vol de la carte grise originale)
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule
- ◆ Vignette et certificat de visite technique en cours de validité (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Main levée de gage délivrée par la maison de gage (crédit ordinaire) ou autorisation spéciale du Ministère du Commerce (gage MINICOM s'il n'a pas atteint une durée de 2 ans au moins)

CARTE GRISE INTERNATIONALE

- ◆ Carte grise (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule
- ◆ Certificat de déclaration de perte de la carte grise (perte ou vol), ou carte grise détériorée
- ◆ Police d'assurance en cours de validité (*non applicable maintenant*)

RADIATION DU REGISTRE D'IMMATRICULATION DES VEHICULES

- ◆ Carte grise (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule
- ◆ Plaques du véhicule
- ◆ Certificat de destruction du véhicule établi par l'entreprise habilitée par le Ministère des Transports (épave) ou acte de police (vol, perte)

LEVEE DE FRANCHISE

- ◆ Carte grise (photocopie lisible et présentation de l'original)
- ◆ Document d'identification (photocopie lisible et présentation de l'original de la pièce d'identité en cours de validité pour la personne physique, registre de commerce et pièce d'identité en cours de validité du représentant légal pour la personne morale) du propriétaire du véhicule
- ◆ Certificat de mise à la consommation
- ◆ Extrait de carte grise

OPERATEUR TECHNIQUE DU CENTRE DE GESTION INTEGREE

